




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-466**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc196645-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU DROIT DE LA FAMILLE

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Alexandre GALLESE à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Claude MAINA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU DROIT DE LA FAMILLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation du droit de la Famille, la ville d'Aix en Provence apporte son concours, sous forme de subventions, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

Les tableaux ci-dessous présentent les associations concernées, leurs activités, le montant global des subventions accordées par la Ville pour les années 2014 et 2015, et le montant des subventions proposées en 2016 :

- subvention de fonctionnement du Droit de la Famille d'un montant de 1 500,00 €
(mille cinq cents euros)
- - subvention exceptionnelle du Droit de la Famille d'un montant total de 1 000,00 €
(mille euros).

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement et exceptionnelle pour l'année 2016, telles que présentées dans les tableaux ci-après,
- **DIRE** que la somme de 1 500,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 63 6574 926 (**Aide sociale Secteur Famille**) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la somme de 1 000,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 63 6748 926 (**Aide sociale Secteur Famille**) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-466 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE
DU DROIT DE LA FAMILLE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Direction Générale Adjointe des Services
 Qualité de Vie
 Direction Petite Enfance et Solidarités
 Droit des Femmes et de la Famille

**AIDE SOCIALE DROIT DE LA FAMILLE
 ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2016**

LIGNE SUBVENTION DE 63 6574 926
 BUDGÉTAIRE FONCTIONNEMENT

Secteur Femmes							Buts Statutaires
TIERS	ASSOCIATIONS	2014	2015	Proposé	Attribution 2016	Convention	
29851	Association de Défense de la Famille et de l'Individu	1 500,00 €	1 275,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		Accueil et information sur les mouvements à caractère sectaire, Aide aux victimes et leurs entourages,
		1 500,00 €	1 275,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		

LIGNE SUBVENTION 63 6748 926
 BUDGÉTAIRE EXCEPTIONNELLE

Secteur Familles							Buts Statutaires
TIERS	ASSOCIATIONS	2014	2015	Proposé	Attribution 2016	Convention	
9225	Couples et Familles	1 000,00 €	850,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		Conférence : « Notre façon d'être adulte fait-elle sens pour nos jeunes ».
		1 000,00 €	850,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		